

Conseil du Centre

76^e session, Genève, 28 mai 2014

CC 76/2

POUR DÉCISION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**États financiers et rapport du commissaire aux comptes
pour l'exercice financier allant du
1^{er} janvier au 31 décembre 2013**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport financier sur les comptes de 2013	3
Approbation des états financiers pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013.....	8
Rapport du commissaire aux comptes	9
États financiers et notes aux états financiers pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013.....	11
État I. État de la situation financière au 31 décembre 2013.....	11
État II. État de la performance financière pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013.....	12
État III. État des variations de l'actif net pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013.....	13
État IV. État des flux de trésorerie pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013.....	14
État V. État de comparaison du budget et des montants réels pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	15
Notes aux états financiers de l'exercice financier allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013.....	17
Rapport du commissaire aux comptes au Conseil sur les états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	43

Rapport financier sur les comptes de 2013

Introduction

Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. Le rapport du commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Centre pour l'exercice 2013 et l'opinion du commissaire sur les états financiers sont quant à eux soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.

Les états financiers de l'exercice 2013 ont été dressés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers dressés conformément aux normes IPSAS inscrivent les contributions volontaires aux opérations générales du Centre non accompagnées de conditions en tant que recettes pour l'exercice auquel ces contributions se rapportent, les contributions liées à des activités de formation et assorties de conditions étant inscrites en tant que recettes quand les services sont fournis au bailleur de fonds plutôt que quand l'argent est perçu. Le passif lié aux avantages du personnel (congés accumulés, frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement) est inscrit à l'exercice au cours duquel le membre du personnel concerné bénéficie de cet avantage plutôt que quand ces frais sont payés. Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service est inscrit aux états financiers consolidés de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'application des normes IPSAS n'a pas d'impact sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité de trésorerie modifiée. La base et l'objet du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière est présenté à la note 17 aux présents états financiers.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre pour l'exercice 2013 seront consolidés avec ceux de l'OIT.

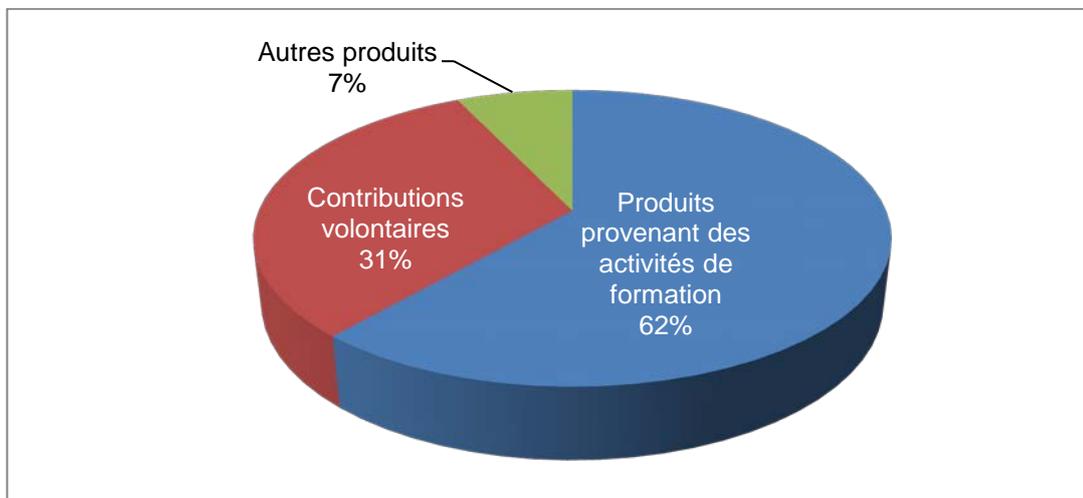
Résultats financiers pour 2013

L'année 2013 a été marquée par une relance progressive après des années de baisse du financement, contribuant ainsi à la consolidation de la situation financière du Centre. Les résultats financiers pour 2013 sont les suivants:

Aperçu général 2013 (en milliers d'euros)

	2013	2012
Total recettes	42 091	34 205
Total dépenses	38 756	34 554
Excédent (déficit) net	3 335	(349)
Actif net	18 054	14 719

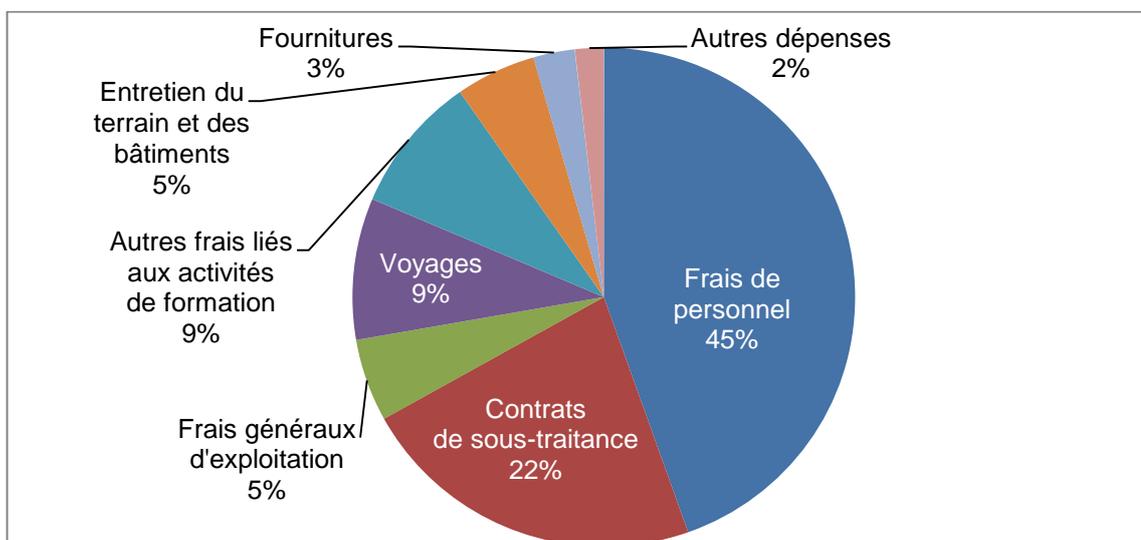
Recettes totales: en 2013, les recettes se sont élevées à 42,1 millions d'euros au total (contre 34,2 millions d'euros en 2012). Elles se répartissent comme suit:



Les deux principales sources de recettes, qui représentent ensemble 93 pour cent des recettes totales, sont les contributions volontaires et les produits provenant des activités de formation. Par rapport à 2012, les recettes totales ont augmenté de 23 pour cent, grâce à :

- une hausse de 5,5 millions d'euros des produits provenant des activités de formation;
- une hausse de 1,4 million d'euros des contributions volontaires, due essentiellement au versement d'une contribution volontaire aux activités de formation par le gouvernement italien; et
- à une hausse de 1 million d'euros des autres produits.

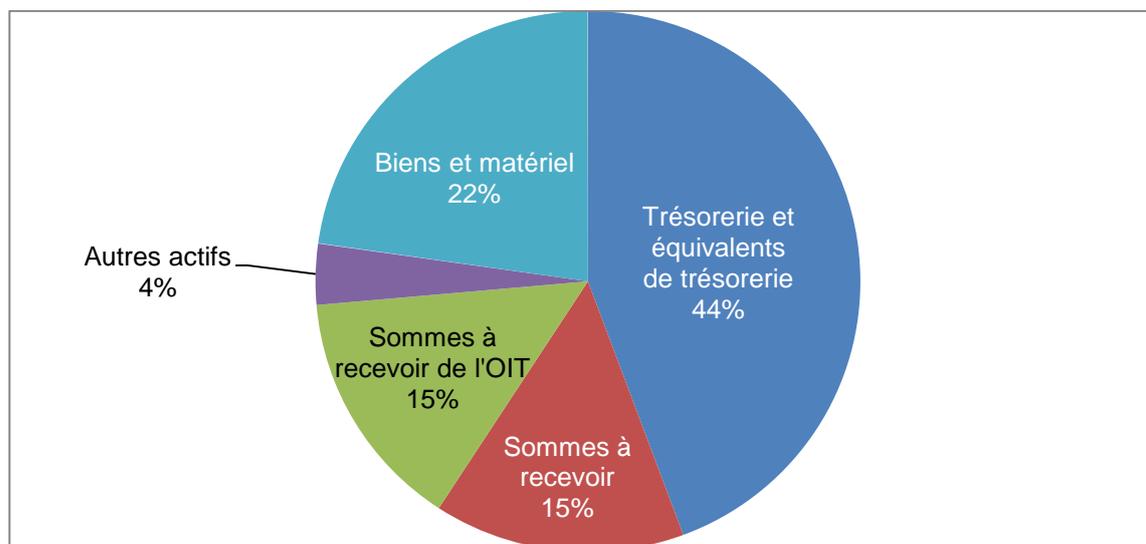
Dépenses totales: en 2013, les dépenses se sont élevées à 38,8 millions d'euros. Elles se répartissent comme suit:



Les grandes catégories de dépenses sont les frais de personnel (17,3 millions d'euros), les contrats de sous-traitance (8,7 millions), les frais de voyage (3,6 millions) et les autres frais liés aux activités de formation (3,5 millions). La hausse des dépenses totales est essentiellement due à l'augmentation du volume des activités.

Résultat d'exploitation: L'excédent de recettes consolidé par rapport aux dépenses en 2013, calculé conformément aux IPSAS, s'élevait à 3,3 millions d'euros, contre un déficit net de 349 000 euros en 2012.

Actif: au 31 décembre 2013, le montant total de l'actif s'élevait à 33,7 millions d'euros (contre 33,5 millions d'euros au 31 décembre 2012). L'actif se répartit comme suit:



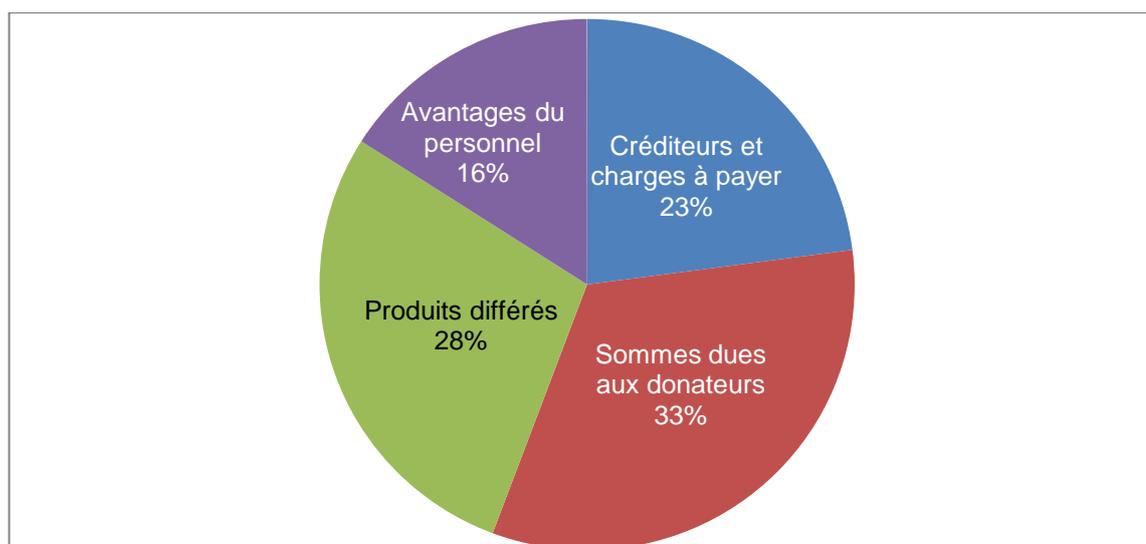
Les principaux éléments d'actif au 31 décembre 2013 sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie (14,4 millions d'euros), les sommes à recevoir (5,1 millions d'euros), les sommes à recevoir de l'OIT (4,8 millions d'euros) et les biens et le matériel (7,4 millions d'euros).

Trésorerie et équivalents de trésorerie: l'encaisse et les dépôts à terme (14,4 millions d'euros) ont augmenté de 5 pour cent par rapport à fin 2012, essentiellement en raison de la hausse de l'excédent net.

Les intérêts, d'un total de 165 000 euros (306 000 euros en 2012), sur les dépôts à terme et les comptes courants, ont diminué de 46 pour cent en raison d'une baisse des taux en 2013.

Passif: au 31 décembre 2013, le montant total du passif s'élevait à 15,6 millions d'euros (contre 18,8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Le passif se répartit comme suit:



Le principal élément de passif consiste en les sommes dues aux donateurs (33 pour cent du passif total). Ce sont les montants reçus des donateurs et des sponsors pour des projets spécifiques. Le reste du passif se compose des produits différés (4,4 millions d'euros), des créiteurs et charges à payer (3,6 millions) et des avantages du personnel (2,5 millions).

Actif net: La variation de l'actif net au cours de l'année fait apparaître une augmentation de l'actif de l'ordre de 3,3 millions d'euros.

(En milliers d'euros)

	Fonds de fonctionnement	Réserve (Fonds de roulement)	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds fiduciaire italien	Actif net
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	10 075	1 911	1 017	1 716	14 719
Excédent (déficit) net de 2013	2 127	18	(12)	1 202	3 335
Transferts vers (de)	(200)	–	200	–	–
Solde au 31 décembre 2013	12 002	1 929	1 205	2 918	18 054

La ventilation de l'actif net par fonds est présentée dans la table à la note 21.

Budget ordinaire

À sa 74^e session (novembre 2012), le Conseil du Centre a approuvé pour l'exercice 2013 un budget des dépenses s'élevant à 36,6 millions d'euros et un budget des recettes s'élevant à 36,6 millions d'euros.

Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2013 sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les bailleurs de fonds figurant à la note 13. Les recettes budgétaires totales pour 2013 se sont élevées à 40,8 millions d'euros. Les dépenses de personnel engagées en 2013 au titre du chapitre III du budget se sont élevées à 17,3 millions d'euros. Les dépenses fixes engagées au titre du chapitre IV se sont élevées à 5,9 millions d'euros. Les dépenses variables engagées au titre du chapitre V se sont élevées à 14,8 millions d'euros. Par conséquent, l'excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 2013 s'est établi à 2,9 millions d'euros après prélèvement d'une provision pour créances douteuses et pertes de change.

Différences significatives entre le budget 2013 et les montants réels tels que présentés à l'état V:

(En milliers d'euros)

Ligne de l'état V			Budget 2013	Montant réel	Diff.	Diff. %
Chap.	Ligne					
I	10	Organisation internationale du Travail	3 527	3 297	(230)	(7%)
II	20	Produits provenant des activités de formation	21 400	26 358	4 958	23%
II	21	Produits provenant des publications	1 450	1 723	273	19%
II	22	Autres produits	1 300	1 154	(146)	(11%)
II	23	Utilisation de l'excédent	800	81	(719)	(90%)
III	30	Personnel inscrit au budget ordinaire	15 183	14 657	(526)	(3%)
III	31	Personnel sur projet	2 862	2 600	(262)	(9%)
IV	41	Infrastructures	2 010	2 251	241	12%
IV	45	Gouvernance	424	200	(224)	(53%)
IV	46	Technologies de l'information	1 546	1 386	(160)	(10%)
IV	50-57	Total dépenses variables	12 278	14 798	2 520	21%
Différence totale expliquée			5 725			

Explication générale de la différence entre le budget et les montants réels

Les différences positives dans les frais de personnel et les coûts fixes sont le résultat de la poursuite de la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts de fonctionnement.

Explications spécifiques des différences significatives

- **Contributions volontaires:** en raison de la différence de taux de change entre le moment de l'inscription au budget et la réception du versement, la contribution de l'OIT, calculée en dollars des États-Unis, est inférieure de 230 000 euros au montant inscrit au budget.
- **Produits provenant des activités de formation:** la hausse des produits provenant des activités de formation était due principalement à l'augmentation du financement de l'OIT et du gouvernement italien.
- **Produits provenant des publications:** la hausse des produits provenant des publications était due à une augmentation du volume des commandes passées par l'OIT en 2013.
- **Autres produits:** la baisse des autres produits est due essentiellement à la diminution des taux d'intérêt en 2013.
- **Utilisation de l'excédent:** l'utilisation moindre de l'excédent est due à un report de l'utilisation de l'excédent de 2011.
- **Personnel inscrit au budget ordinaire:** cette dépense est inférieure au budget en raison de départs à la retraite et de prolongations de congés sans solde.
- **Personnel sur projet:** cette dépense est inférieure au budget en raison de l'inscription de certains membres du personnel sur projet au budget ordinaire.
- **Infrastructures:** la hausse des coûts liés aux infrastructures est due aux investissements additionnels dans les infrastructures hôtelières reportés en 2012.

-
- **Gouvernance:** cette ligne est inférieure au budget parce que l'OIT a pris en charge la part des coûts et services d'audit interne et juridiques incombant au Centre.
 - **Technologies de l'information:** cette ligne est inférieure au budget en raison d'économies réalisées sur les services d'assistance technique.
 - **Total des dépenses variables:** cette ligne est supérieure de 2,5 millions d'euros au budget en raison de l'augmentation générale des produits provenant des activités de formation et des publications.

Fonds de fonctionnement

Le total du solde et des réserves du Fonds de fonctionnement s'élevait à 13,9 millions d'euros au 31 décembre 2013. Le détail des montants figure dans la table à la note 21.

Autres fonds gérés par le Centre

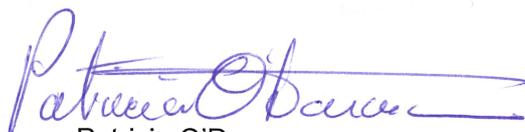
Les fonds gérés par le Centre en dehors du Fonds de fonctionnement atteignaient au total 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2013. Il s'agit de 2,9 millions d'euros du fonds fiduciaire géré pour le compte du gouvernement italien et de 1,2 million d'euros du Fonds pour l'amélioration du campus.

Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2013.

Approbation des états financiers pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au décembre 2013

Les états financiers numérotés de I et V et les notes qui les accompagnent (notes 1 à 21) sont approuvés.



Patricia O'Donovan

Directrice

21 mars 2014



Remedios Dungca

Trésorière et cheffe des Services financiers

21 mars 2014

Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

.../2

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales du secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

En vertu de l'article 27 du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je soumettrai également au Conseil un rapport détaillé sur mon audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)

Le 21 mars 2014
Ottawa, Canada

États financiers et notes aux états financiers de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre

(En milliers d'euros)

	Note	2013	2012
Actif			
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	14 364	13 720
Sommes à recevoir	6	5 115	8 397
Contributions à recevoir	5	669	525
Sommes à recevoir de l'OIT		4 792	2 050
Autres actifs à court terme	8	509	468
		25 449	25 160
Actifs à long terme			
Sommes à recevoir	6	749	1 113
Biens et matériel	9	7 377	7 211
Actifs incorporels	10	82	50
		8 208	8 374
Total actif		33 657	33 534
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	11	3 589	2 650
Sommes dues aux donateurs		5 074	7 272
Produits différés		3 690	5 279
Avantages du personnel	12	207	188
		12 560	15 389
Passif à long terme			
Avantages du personnel	12	2 294	2 313
Produits différés		749	1 113
		3 043	3 426
Total passif		15 603	18 815
Actif net			
Réserve pour le Fonds de roulement		1 929	1 911
Total solde cumulé des fonds		16 125	12 808
Total actif net		18 054	14 719

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

(En milliers d'euros)

	Note	2013	2012
Produits			
Activités de formation		26 022	20 561
Contributions volontaires	13	13 134	11 722
Autres produits	15	2 779	1 885
Gain (perte) de change et réévaluation, net		(9)	(269)
Intérêts		165	306
Total produits		42 091	34 205
Dépenses			
Frais de personnel		17 267	17 777
Contrats de sous-traitance		8 659	6 331
Frais généraux d'exploitation		2 068	1 522
Frais de voyage		3 559	2 921
Autres frais liés aux activités de formation		3 450	2 874
Entretien du terrain et des bâtiments		2 004	1 687
Fournitures		1 032	764
Amortissement		669	617
Frais bancaires		48	52
Autres dépenses		–	9
Total dépenses		38 756	34 554
Excédent (déficit) net		3 335	(349)

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des variations de l'actif net pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

(En milliers d'euros)

	Fonds de fonctionnement	Réserve (Fonds de roulement)	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds fiduciaire italien	Actif net
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	10 075	1 911	1 017	1 716	14 719
Excédent (déficit) net de 2013	2 127	18	(12)	1 202	3 335
Transferts vers (de) ¹	(200)	–	200	–	–
Solde au 31 décembre 2013	12 002	1 929	1 205	2 918	18 054

¹ Transfert du Fonds de fonctionnement vers le Fonds pour l'amélioration du campus approuvé par le Conseil en 2013

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (déficit) net pour la période	3 335	(349)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(124)	(15)
Postes sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	669	617
Perte sur cessions	–	17
Diminution des sommes à recevoir	3 646	6 377
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(144)	45
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir de l'OIT	(2 742)	256
(Augmentation) diminution des autres actifs à court terme	(41)	46
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	939	(1 146)
Diminution des produits différés	(1 953)	(5 901)
Augmentation (diminution) des sommes dues aux donateurs	(2 198)	874
Diminution des avantages du personnel	–	(194)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation¹	1 387	627
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(867)	(946)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(867)	(946)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	124	15
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	644	(304)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	13 720	14 024
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	14 364	13 720

¹ Les 136 000 euros perçus en intérêts sont inclus sous la rubrique « Excédent (déficit) pour la période » dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2012=277 000 euros).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT
État de comparaison du budget et des montants réels
pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

(En milliers d'euros)

Chapitre	Poste	Titre	Budget 2013	Montant réel 2013	Différence ²
		PRODUITS			
I		Contributions volontaires			
	10	Organisation internationale du Travail	3 527	3 297	(230)
	11	Gouvernement italien	7 850	7 850	–
	12	Gouvernement français	25	25	–
	13	Région Piémont	–	100	100
	14	Gouvernement portugais	250	250	–
		Total contributions volontaires (chapitre I)	11 652	11 522	(130)
II		Produits gagnés			
	20	Produits provenant des activités de formation	21 400	26 358	4 958
	21	Produits provenant des publications	1 450	1 723	273
	22	Autres produits	1 300	1 154	(146)
		Total produits gagnés	24 150	29 235	5 085
	23	Utilisation de l'excédent	800	81	(719)
		Total chapitre II	24 950	29 316	4 366
		TOTAL PRODUITS BUDGÉTAIRES	36 602	40 838	4 236
		DÉPENSES			
III		Frais de personnel			
	30	Personnel inscrit au budget ordinaire	15 183	14 657	(526)
	31	Personnel sur projet	2 862	2 600	(262)
		Total frais de personnel (chapitre III)	18 045	17 257	(788)
IV		Frais non liés au personnel			
		<u>Frais fixes</u>			
	40	Consultants	447	430	(17)
	41	Infrastructures	2 010	2 251	241
	42	Sécurité	375	372	(3)
	43	Frais généraux d'exploitation	866	793	(73)
	44	Missions et représentation	251	202	(49)
	45	Gouvernance	424	200	(224)
	46	Technologies de l'information	1 546	1 386	(160)
	47	Amortissement des immobilisations	360	285	(75)
		Total frais fixes (chapitre IV)	6 279	5 919	(360)
V		<u>Frais variables</u>			
	50	Collaborateurs extérieurs	4 778	5 219	441
	51	Missions	670	797	127
	52	Coûts liés aux participants	3 990	5 360	1 370
	53	Ressources bibliothéconomiques et didactiques	890	612	(278)
	54	Enseignement extra-muros	650	1 385	735
	55	Autres frais variables	70	190	120
	56	Coûts liés aux produits provenant des publications	1 030	1 003	(27)
	57	Autres frais liés aux autres produits	200	232	32
		Total frais variables (chapitre V)	12 278	14 798	2 520
		TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	36 602	37 974	1 372
		EXCÉDENT BUDGÉTAIRE¹	–	2 864	2 864
		Autres postes			
	58	Provision pour créances douteuses	–	19	–
	61	Gain (perte) de change et réévaluation, net	–	(8)	–
		TOTAL AUTRES POSTES	–	11	–
		EXCÉDENT BUDGÉTAIRE NET¹	–	2 875	–

¹ Tel que prévu par l'article 7.4 du Règlement financier.

² La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est expliquée dans le rapport financier qui accompagne les présents états financiers.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

Notes aux états financiers de l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

Note 1 – Objectifs et activités

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre »), guidé par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, a pour mission la formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation, élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Conseil du Centre se réunit chaque année. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Lors de sa réunion annuelle, le Conseil adopte le budget du Centre conformément au Règlement financier et sur recommandation du Bureau. De même, en vertu de l'article 17 du Règlement financier, le Conseil adopte les états financiers

Le siège du Centre est à Turin, en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT, le gouvernement de l'Italie et la facturation des services de formation qu'il fournit.

Aux termes du Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et avoirs du Centre sont comptabilisés séparément des avoirs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont vérifiés par le commissaire aux comptes de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des avoirs et du solde des fonds du Centre. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT.

Le Centre gère cinq fonds:

- le Fonds de fonctionnement est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation;
- le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres ressources à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 millions d'euros;
- le Fonds pour l'amélioration du campus a été établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus;
- le Fonds fiduciaire italien a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation;

-
- le Fonds d'investissement a été créé après l'approbation du Conseil en novembre 2011 pour promouvoir l'innovation en matière d'outils d'apprentissage et de partage de connaissances, le développement d'activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et l'intégration des pratiques d'excellence dans les activités d'apprentissage et de formation du Centre.

Note 2 – Base de préparation

Les états financiers du Centre ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), en utilisant les coûts historiques, sauf pour les instruments financiers, qui sont mesurés à leur juste valeur à travers un excédent ou un déficit.

Le Centre a adopté les nouvelles normes IPSAS suivantes en date du 1^{er} janvier 2013:

- IPSAS–28, Instruments financiers: Présentation;
- IPSAS–29, Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation;
- IPSAS–30, Instruments financiers: Information à fournir.

Exercice: l'exercice financier du Centre aux fins budgétaires est l'année civile, et ses états financiers sont préparés chaque année. Les informations comparatives reflètent les douze mois de l'année civile 2012.

Présentation des états financiers: les états financiers sont combinés et incluent les comptes de tous les fonds du Centre. Les transactions entre les fonds sont éliminées. Les états financiers se composent d'un état de la situation financière, d'un état de la performance financière, d'un état des variations de l'actif net, d'un état des flux de trésorerie et d'un état de comparaison du budget et des montants réels pour le Fonds de fonctionnement et le Fonds fiduciaire italien.

Monnaie de fonctionnement et conversion des devises étrangères: La monnaie de fonctionnement du Centre est l'euro et les états financiers sont établis dans cette monnaie. Les transactions et soldes monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis aux taux de change opérationnels des Nations Unies, qui se rapprochent des taux du marché.

Les soldes monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies au 31 décembre.

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction.

Les gains ou pertes résultant de la conversion sont présentés comme des gains ou pertes nets de change et réévaluation dans l'état de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

Jugements, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux IPSAS, exige de la Direction du Centre des jugements, estimations et hypothèses qui influencent l'application des politiques comptables et le montant comptabilisé de l'actif, du passif, des recettes et des dépenses. En raison de l'incertitude inhérente à l'application des

estimations et des hypothèses, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les estimations et hypothèses font l'objet d'une révision continue. Les ajustements sont comptabilisés l'année où les estimations sont ajustées et pour tout exercice futur concerné. Les estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des ajustements matériels au cours d'exercices futurs concernent, par exemple: les calculs actuariels du passif au titre des avantages du personnel, tels que les taux de rotation, de handicap, de mortalité et de maladie du personnel; la durée de vie utile des immobilisations corporelles; les provisions pour créances douteuses; la dépréciation; et les taux d'escompte appliqués aux sommes à recevoir.

Note 3 – Principales politiques comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie: la trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse et les dépôts à terme échus dans les trois mois suivant la date de clôture.

Sommes à recevoir: les sommes à recevoir par le Centre proviennent essentiellement des activités de formation et de la vente de publications. Le Centre établit une provision générale pour créances douteuses sur la base d'un examen des comptes afin de déterminer quels montants sont susceptibles d'être recouverts. Les sommes à recevoir depuis un an ou plus sont présentées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte basé sur les rendements à long terme des obligations de première qualité des sociétés.

Contributions à recevoir: les contributions à recevoir par le Centre proviennent des contributions volontaires.

Sommes dues à/à recevoir de l'OIT: le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions interbureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à destination de l'OIT, représentant la contribution volontaire de l'Organisation au fonctionnement général du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT, tant dans les bureaux de terrain qu'au siège, au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net est reflété en conséquence dans l'état de la situation financière.

Autres actifs à court terme: les autres actifs à court terme englobent les avances versées aux fonctionnaires et les paiements effectués à des fournisseurs pour des biens et services à recevoir et des biens détenus en vue de leur utilisation interne.

Ils englobent également les stocks, composés essentiellement en des biens, marchandises consommables et travaux sous-traités qui soit ne sont pas encore entrés dans le processus de production de matériels imprimés, soit y sont entrés, mais sans que le processus ne soit achevé. Les stocks sont évalués au moindre du coût, en utilisant la méthode « premier entré premier sorti », et de la valeur de réalisation nette. Toutefois, dans le cas des produits non finis destinés à la vente ou à la distribution gratuite, considérés non interchangeables, ceux-ci sont évalués au moindre du coût, en utilisant la méthode « premier entré premier sorti », et du coût actuel de remplacement. Le coût englobe tous les frais liés à l'achat et à la transformation (matériaux, main-d'œuvre, contrats de location et impression à l'extérieur) encourus pour amener les stocks en leur lieu et condition actuels.

Biens et matériel: cette ligne englobe les équipements et les améliorations locatives, qui sont calculés à leur coût historique et amortis de façon linéaire.

La durée de vie utile des véhicules, des équipements de bureau et des systèmes informatiques est de cinq ans, tandis que celle des meubles et des autres équipements de la catégorie « Machines » est de dix ans. Les équipements sont comptabilisés si leur coût est égal ou supérieur à 4 000 euros.

Les améliorations locatives apportées aux bâtiments du Centre sont amorties sur 15 ans, et les travaux de reconstruction sur 30 ans. Les rénovations et améliorations sont comptabilisées si leur coût est supérieur à 40 000 euros.

Les biens et le matériel font l'objet d'un examen annuel afin de déterminer leur dépréciation éventuelle.

Actifs incorporels: les actifs incorporels englobent les logiciels qui ne font pas partie intégrante du matériel informatique, des sites web et des matériels didactiques informatisés acquis ou développés par le Centre dans ses opérations. Ils sont calculés à leur coût historique, moins les amortissements accumulés et les pertes de dépréciation éventuelles, et amortis de façon linéaire sur cinq ans. Les actifs incorporels sont comptabilisés si leur coût est supérieur à 4 000 euros pour les logiciels achetés et à 40 000 euros pour les logiciels développés en interne.

Dépréciation: les actifs sujets à une dépréciation ou à un amortissement font l'objet d'un examen annuel afin de déterminer si la valeur comptable peut toujours être recouvrée. Une dépréciation survient en cas de perte totale, de dommage majeur ou d'obsolescence. La dépréciation est comptabilisée dans l'état de la performance financière quand la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur de service recouvrable (le montant le plus élevé entre la valeur d'utilisation de l'actif et sa juste valeur diminuée du coût de reventes).

Créditeurs et charges à payer: les créditeurs représentent les factures pour lesquelles les marchandises ont été reçues ou les services ont été rendus, mais qui n'ont pas été payées à la date de clôture. Les charges à payer consistent en des marchandises reçues ou des services rendus pendant l'exercice et pour lesquels aucune facture n'a été reçue à la date de clôture.

Sommes dues aux donateurs: Les fonds reçus des participants et des agences qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil sujets à conditions sont reportés comme des sommes dues aux donateurs et ne sont pas considérés comme des produits tant que l'obligation de prestation du Centre n'a pas été remplie.

Produits différés: les fonds à recevoir sur la base d'accords signés relatifs à des activités de formation futures et services de conseil sujets à des conditions liées à la performance spécifique et à la restitution des fonds à l'émetteur du transfert s'ils ne sont pas utilisés aux fins prévues sont reportés comme des produits différés et ne sont pas considérés comme des produits tant que l'obligation du Centre n'a pas été remplie. Les sommes à recevoir en vertu de tels accords dans douze mois ou plus sont reportées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte basé sur les rendements à long terme des obligations de première qualité des sociétés.

Actif/passif dérivé: des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme ont été acquis pour augmenter les intérêts nets sur les fonds détenus en dollars des États-Unis. Ces contrats d'achat à terme ont été comptabilisés à leur juste valeur, et tout gain ou perte non réalisé lors de l'exécution des contrats ou à la

date de rapport est comptabilisé sous la rubrique « Gain (perte) de change et réévaluation, net » de l'état de la performance financière. Les intérêts éventuels sont comptabilisés sur une base pro rata temporis qui tient compte du rendement effectif et versés au Centre au cours de l'exercice financier suivant.

Avantages du personnel: le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

- Avantages à court terme: avantages qui deviennent dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les services donnant droit à ces avantages ont été rendus. Ils englobent les avantages suivants:

- Congés accumulés: Les absences rémunérées accumulées, telles que les congés annuels et les congés compensatoires, sont comptabilisées au fur et à mesure que les membres du personnel acquièrent des droits à de futures absences rémunérées.

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires du Centre ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables pour douze mois de service. Ils peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours accumulés par chaque fonctionnaire par le traitement de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques et par le traitement de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

La part à long terme du passif n'est pas escomptée.

- Congés non accumulés: en ce qui concerne les absences rémunérées non accumulées, telles que les absences pour maladie et de maternité, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence.
- Congé dans les foyers: conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été estimée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens.
- Autres avantages à court terme: ces avantages sont comptabilisés dans la masse salariale et un passif est inscrit à la date de clôture si un montant est resté impayé. Ces avantages englobent l'indemnité de non-résidence, les prestations familiales, l'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques.

Les heures supplémentaires sont calculées aux taux de un et demi pour les heures supplémentaires ordinaires et de deux pour les heures supplémentaires spéciales. Elles peuvent donner droit à des congés compensatoires en lieu et place d'un paiement.

- Autres avantages à long terme
 - Frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement: Les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif correspondant au coût des voyages de rapatriement et du

transport des effets personnels est calculé en estimant le coût de l'indemnité versée aux fonctionnaires ayant droit au remboursement de leurs frais de voyage au 31 décembre 2013. La part à long terme du passif n'est pas escomptée.

- Indemnité de cessation de service et de rapatriement: conformément au Statut du personnel du Centre, le personnel des services généraux a droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Le Centre verse à cette fin chaque mois au BIT une contribution fixe égale à 7,5 pour cent des salaires des fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leur foyer. Le Centre verse à cette fin au BIT une contribution fixe égale à 6,0 pour cent du salaire payé aux fonctionnaires éligibles au cours de l'exercice financier.

Le Centre ne comptabilise ni les indemnités de cessation de service ni les indemnités de rapatriement qui seraient dus au personnel. En mars 1980, le Conseil d'administration du BIT a décidé qu'à compter du 1er juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le fonds des indemnités de cessation de service du BIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'ayant été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de cotisations définies et l'OIT enregistre celles-ci sur une base de prestations définies dans ses états financiers consolidés. Ainsi, un passif n'est inscrit que dans la mesure où une contribution mensuelle au BIT resterait à payer pour des services rendus.

- Avantages après la cessation de service
 - Assurance-maladie après la cessation de service: le Centre ne comptabilise pas de passif pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service pour les fonctionnaires (et leurs personnes à charge) qui quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus, ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse est un régime multipatronal à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres participant à ce régime. Les assurés versent une contribution mensuelle à la caisse, complétée par une contribution correspondante de l'organisation participante. Dans le cas des fonctionnaires retraités du Centre, le BIT verse la contribution mensuelle demandée à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. Le Centre n'assume donc aucune obligation pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service.
 - Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: à travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à

l'article 3(b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires actuels et futurs des autres organisations, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les engagements, les actifs et les passifs de la caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre n'est pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part qu'il occupe dans la position et la performance financières de la caisse et a donc comptabilisé la caisse de retraite comme s'il s'agissait d'un plan de contributions définies, comme prévu par la norme IPSAS-25. Les contributions à la caisse versées au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses dans l'état de la performance financière.

Dépenses: les dépenses sont comptabilisées sur la base des marchandises et/ou services reçus pendant l'exercice. Les dépenses au titre de contrats de location qui ne transfèrent pas substantiellement au Centre tous les risques et avantages liés à la propriété sont reportées sur une base linéaire dans l'état de la performance financière, pour toute la durée du contrat.

Produits des opérations avec contrepartie directe

- **Autres produits:** Les autres produits englobent les produits non liés aux activités de formation, comme ceux générés par les activités socioculturelles, par l'utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants, par la vente de publications et par la location des infrastructures à d'autres agences des Nations Unies. Ils sont comptabilisés à mesure que les services ont été rendus.
- **Produits d'intérêts:** Les produits d'intérêts générés par les placements à court terme et les investissements constituent des transactions avec contrepartie directe et sont pris en compte à la date où le Centre les a perçus, sur une base pro rata temporis qui tient compte du rendement effectif.

Produits des opérations sans contrepartie directe

- **Contributions volontaires**
 - Des contributions volontaires sont reçues afin de financer les opérations générales du Centre. Ces contributions ne sont assorties d'aucune « condition » de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable. Les contributions inconditionnelles relatives aux exercices futures sont comptabilisées comme des actifs éventuels si leur réception est considérée comme probable.
 - Une contribution volontaire est également reçue de la Ville de Turin afin de couvrir les frais liés à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux que la Ville permet au Centre d'occuper. Cette contribution est comptabilisée comme un actif, accompagné du passif correspondant (produits différés), pendant l'exercice auquel la contribution se réfère et quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable. Si et quand les fonds sont utilisés pour couvrir les frais de

maintenance extraordinaire et d'aménagement des lieux, le passif (produits différés) est diminué, et un montant correspondant est comptabilisé comme un produit.

- Contributions en nature: le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature sous forme de services. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
- Produits provenant des activités de formation: les accords relatifs aux activités de formation sont financés par des contributions volontaires inconditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe parce que les deux parties ne tirent aucun profit immédiat approximativement égal. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (sommes à recevoir) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.
- Contrats de location avec d'autres agences des Nations Unies: tous les contrats de location passés avec d'autres agences des Nations Unies sont considérés comme des contrats simples, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les montants perçus au titre de contrats de location sont considérés comme des loyers conditionnels parce qu'ils sont basés sur les coûts supportés par le Centre pour l'espace occupé.

Actifs éventuels: les flux probables des produits provenant des contributions volontaires et des activités de formation qui n'ont pas été enregistrés comme actifs sont reportés en tant qu'actifs éventuels.

Passifs éventuels: des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels quand le Centre a une obligation légale présente ou potentielle découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Les passifs éventuels sont comptabilisés quand une obligation possible est incertaine mais peut être quantifiée, ou quand le Centre a une obligation présente mais ne peut calculer la sortie de fonds de manière fiable.

Information sectorielle: le Centre est une entité autonome dont le mandat consiste à organiser des activités de formation en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, en vertu de la norme IPSAS-18, il est considéré comme un secteur distinct et aucune information sectorielle n'a été présentée. Néanmoins, afin de fournir des informations à la Direction et aux membres du Conseil sur les différentes sources des fonds à la disposition du Centre, une information séparée est donnée sur la situation financière et sur la performance financière de chacun des fonds gérés par le Centre.

Incertitude de la mesure: la préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes IPSAS exige de la Direction qu'elle réalise des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers consolidés ainsi que sur le montant des

recettes et des dépenses comptabilisées pour l'année. Les charges à payer, les montants dérivés, les biens et le matériel ainsi que le passif lié aux avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers d'euros)

	USD (équivalent en EUR)	EUR	Total 2013	Total 2012
Comptes courants et fonds en caisse	184	3 213	3 397	4 054
Dépôts à court terme	2 030	8 937	10 967	9 666
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	2 214	12 150	14 364	13 720

Sur le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en 2012, 12,2 millions d'euros l'étaient dans la monnaie de fonctionnement et le solde détenu en dollars des États-Unis, s'élevait à l'équivalent de 481 000 euros.

Note 5 – Contributions à recevoir

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Compagnia di San Paolo	369	–
Chambre de commerce	200	–
Gouvernement français	–	25
Région Piémont	100	200
Ville de Turin	–	300
Total contributions à recevoir	669	525

Sur ce total, 569 000 euros (2012=300 000 euros) sont sujets à des conditions exigeant l'utilisation pour des dépenses liées à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux occupés par le Centre. Toutes les contributions à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

Note 6 – Sommes à recevoir

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Sommes à recevoir à court terme		
Sommes à recevoir provenant de la facturation de services de formation	2 738	4 247
Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus en 2014	2 743	5 108
Autres sommes à recevoir	12	24
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	(378)	(982)
Total sommes à recevoir à court terme, net	5 115	8 397
	2013	2012
Sommes à recevoir à long terme		
Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus après le 31 décembre 2014	749	1 113
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	–	–
Total sommes à recevoir à long terme, net	749	1 113

Toutes les sommes à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe. Les sommes à recevoir depuis un an ou plus sont présentées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte basé sur les rendements à long terme des obligations de première qualité des sociétés. L'impact net de l'escompte s'est élevé à 24 000 euros (2012=42 000 euros), compensés par un escompte équivalent de la valeur du passif lié aux produits différés.

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Mouvements des provisions pour créances douteuses		
Solde au 1 ^{er} janvier	982	958
Montants impossibles à collecter radiés en cours d'exercice	(579)	(4)
Pertes dues à la dépréciation renversées	–	–
Augmentation de la dotation pour dépréciation	(25)	28
Solde au 31 décembre	378	982

Note 7 – Instruments financiers

Catégories d'actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit:

- actifs et passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur, à savoir trésorerie, équivalents de trésorerie, sommes à recevoir depuis moins de 12 mois, contributions à recevoir, créditeurs et passifs dérivés;
- actifs et passifs financiers considérés comme des emprunts et des sommes à recevoir et comptabilisés à leur valeur amortie, à savoir sommes à recevoir depuis plus de 12 mois et produits dérivés.

Il n'y a pas d'actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés selon une hiérarchie en trois niveaux qui reflète leur juste valeur:

- niveau 1: marché actif pour des actifs et passifs identiques;
- niveau 2: prix du marché pour des actifs ou passifs similaires ou modèle de tarification où tous les apports qui ont un effet significatif sur la valorisation sont directement ou indirectement basés sur des données observables du marché; et
- niveau 3: prix ou techniques de valorisation où les apports ne sont pas basés sur des données observables du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au niveau 1. Les sommes à recevoir à court terme, les contributions à recevoir, les autres sommes à recevoir, les créditeurs et les autres passifs approchent leur juste valeur en raison de leur maturité incessante et sont comptabilisés au niveau 2. Les sommes à recevoir à long terme, qui ne sont pas dépréciées, sont escomptées à leur valeur actuelle afin d'approcher leur juste valeur et sont comptabilisées au niveau 2.

Il n'y a pas d'instruments financiers non reconnus dans les états financiers.

Les activités du Centre sont soumises à divers risques financiers: risque de prix, risque de crédit et risque de liquidité. Le Centre cherche à minimiser les effets potentiels de ces risques sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et au registre des risques du Centre.

Risque de prix

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours du marché. Le risque de prix comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de marché.

Risque de change

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en monnaies autres que l'euro, en premier lieu en dollars des États-Unis. La sensibilité nette du Centre au risque de change au 31 décembre était comme suit:

(En milliers d'euros)

	2013 USD	2013 Équivalent en EUR	2012 USD	2012 Équivalent en EUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 054	2 214	638	481
Sommes à recevoir	1 815	1 316	731	551
Sommes à recevoir de l'OIT	3 528	2 558	1 439	1 085
Créditeurs et charges à payer	(108)	(78)	(610)	(460)
Sensibilité nette	8 289	6 010	2 198	1 657

Sur la base de la sensibilité nette au 31 décembre 2013, et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une fluctuation de 5 pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une réduction des résultats nets de 300 000 euros (2012=83 000 euros), soit 9 pour cent (2012=24 pour cent).

Risque de taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes, et n'a pas d'emprunts. Il investit toutefois dans des placements et investissements à court terme et subit donc les fluctuations des taux d'intérêt. Le Centre gère son risque de taux d'intérêt en investissant sur une base à court terme. Le risque de taux d'intérêt est donc négligeable.

Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme ont été utilisés en 2013 pour augmenter les intérêts nets sur les fonds détenus en dollars des États-Unis. Ces contrats ont été comptabilisés à leur juste valeur. Les produits d'intérêts nets réalisés en 2013 se sont élevés à 28 200 euros, ce qui constitue une différence positive par rapport aux 3 300 euros qui auraient été gagnés si les fonds détenus en dollars des États-Unis avaient été investis dans des dépôts à court terme libellés dans cette devise. Les contrats d'achat à terme garantissent au moins la récupération du montant en dollars investi. Un risque de change pourrait survenir si le Centre devait revendre les dollars avant la date prévue dans chaque contrat. Le Centre atténue ce risque en ne détenant que des contrats d'une durée inférieure à un mois. Il n'y avait pas de contrats d'achat à terme en cours à la date de clôture.

Avec des dépôts moyens de 9,3 millions d'euros (2012=9,2 millions) et un taux de retour moyen de 1,8 pour cent (2012=3,3 pour cent), une fluctuation de 50 points de base des taux d'intérêt sur les dépôts entraînerait une hausse ou une baisse de 46 500 euros (2012=46 200 euros) des résultats nets de 3,34 millions d'euros (2012=-349 000 euros), soit 1,4 pour cent (2012=13,2 pour cent).

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient dues à des facteurs spécifiques au titre ou à son émetteur ou à des facteurs qui touchent tous les titres sur le marché.

Il n'y a pas de placements à terme à la date de clôture qui exposeraient le Centre à ce risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le Centre à s'assurer dans toute la mesure possible qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations quand elles sont échues.

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements et ses créances. Pour la trésorerie et les dépôts à terme, la politique d'investissement du Centre exige une qualité de crédit minimale couvrant le montant de l'exposition de toute contrepartie. La majorité des créances du Centre concernent des gouvernements et des organismes supranationaux de bonne réputation. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs. Les détails sont donnés ci-dessous. Le Centre gère l'exposition au risque de crédit en investissant uniquement auprès d'établissements classés A ou au-dessus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Centre a déposé des liquidités auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la Direction estime que le risque de perte est faible. Les placements du Centre sont gérés suivant une politique d'investissement qui guide ses décisions en la matière. Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal et d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie.

La répartition des dépôts en espèces et des investissements est étendue de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités qui peuvent être déposées et des investissements qui peuvent être effectués auprès d'un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. Les investissements consistent uniquement en des dépôts à terme, des certificats de dépôt, des bons du trésor et obligations souverains et des obligations à taux variable. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements classés A ou au-dessus, à l'exception d'une institution dont la cote à long terme est B, qui traite les paiements par carte de crédit des participants.

La répartition des dépôts selon la notation au 31 décembre est la suivante:

(En milliers d'euros)

2013	AAA	AA+-AA-	A+-A-	BBB+-BBB-	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	10 967	3 397	14 364

2012	AAA	AA+-AA-	A+-A-	BBB+-BBB-	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	13 624	60	13 684

Sommes à recevoir

Le classement par échéance des créances du Centre au 31 décembre se présente comme suit:

(En milliers d'euros)

	Moins d'un an	1-2 ans	Plus de deux ans	Moins: provision pour créances douteuses	Total
2013					
Sommes à recevoir	5 733	105	404	(378)	5 864
Contributions à recevoir	669	–	–	–	669
Total	6 402	105	404	(378)	6 533
2012					
Sommes à recevoir	9 517	80	895	(982)	9 510
Contributions à recevoir	225	300	–	–	525
Total	9 742	380	895	(982)	10 035

Note 8 – Autres actifs à court terme

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Stocks	38	60
Frais prépayés et avances	471	408
Total autres actifs à court terme	509	468

Les stocks reconnus comme fournitures à l'état de la performance financière s'élevaient à 590 000 euros (2012=431 000 euros), tandis que le montant total radié en 2013 s'élevait à 13 000 euros (2012=8 000 euros). Il n'y a pas eu de contrepassation de stocks sortis du bilan ni de stocks comptabilisés comme une réduction des dépenses dans la rubrique « Fournitures » en 2013 (2012=néant).

Note 9 – Biens et matériel

(En milliers d'euros)

	Matériel	Améliorations locatives	Total 2013	Total 2012
Coût au 31/12	3 726	7 772	11 498	10 741
Amortissement cumulé au 31/12	2 171	1 950	4 121	3 530
Valeur comptable nette au 31/12/2013	1 555	5 822	7 377	7 211
Valeur comptable nette au 31/12/2012	1 398	5 813	7 211	

La valeur comptable des améliorations locatives englobe 97 000 euros pour des travaux en cours. Les engagements contractuels pour l'acquisition de biens et matériel s'élevaient à 2,2 millions d'euros à la fin de 2013.

Matériel

(En milliers d'euros)

	Véhicules	Machines et équipements	Mobilier	Total 2013	Total 2012
Coût au 01/01	106	3 184	63	3 353	3 475
Reclassements	–	–	–	–	(83)
Ajouts	–	427	13	440	792
Cessions	–	(67)	–	(67)	(831)
Coût au 31/12/2013	106	3 544	76	3 726	3 353
Amortissement cumulé au 01/01	57	1 886	12	1 955	2 542
Reclassements	–	–	–	–	(25)
Amortissement	10	266	7	283	252
Cessions	–	(67)	–	(67)	(814)
Amortissement cumulé au 31/12/2013	67	2 085	19	2 171	1 955
Valeur comptable nette au 31/12/2013	39	1 459	57	1 555	

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des plantations et des allées du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable des interventions et réparations de routine.

La valeur comptable des améliorations locatives est la suivante:

(En milliers d'euros)

	Centre de conférences 2013	Autres rénovations 2013	Total 2013	Total 2012
Coût au 01/01	3 631	3 757	7 388	7 201
Reclassements	–	(67)	(67)	83
Ajouts	322	129	451	104
Coût au 31/12/2013	3 953	3 819	7 772	7 388
Amortissement cumulé au 01/01	302	1 273	1 575	1 185
Reclassements	–	–	–	25
Amortissement	125	250	375	365
Amortissement cumulé au 31/12/2013	427	1 523	1 950	1 575
Valeur comptable nette au 31/12/2013	3 526	2 296	5 822	

Note 10 – Actifs incorporels

La valeur comptabilisée des logiciels développés en interne, à l'exclusion des coûts liés à la recherche, à la maintenance et à la formation interne s'élevait à 93 000 euros en 2013 (2012=50 000 euros).

L'amortissement cumulé en 2013 s'est élevé à 11 000 euros (2012=néant).

Note 11 – Crédoiteurs et charges à payer

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Créditeurs	2 354	2 096
Charges à payer	1 235	554
Total crédoiteurs et charges à payer	3 589	2 650

Note 12 – Avantages du personnel

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Passif à court terme		
Salaires	29	1
Congés accumulés	141	150
Indemnités et frais de voyage de rapatriement	20	23
Congés dans les foyers	17	14
Total passif à court terme	207	188

	2013	2012
Passif à long terme		
Congés accumulés	1 787	1 833
Indemnités et frais de voyage de rapatriement	507	480
Total passif à long terme	2 294	2 313
Total passif lié aux avantages du personnel	2 501	2 501

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2013 s'élevait à 663 000 euros (2012=699 000 euros).

Le passif pour les indemnités de cessation de service était estimé à 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 (2012=6,2 millions d'euros). Le passif lié aux indemnités de rapatriement était estimé à 800 000 euros au 31 décembre 2013 (2012=1 million d'euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 37,1 millions d'euros au 31 décembre 2013 (2012=39,2 millions d'euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers.

Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. La pratique en place consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a pour but de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements actuels et futurs.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies et prescrite dans les Statuts de la Caisse (7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

La dernière évaluation actuarielle correspond à la situation au 31 décembre 2011. Elle a fait apparaître un déficit représentant 1,87 pour cent (2009=0,38 pour cent) de la masse des rémunérations considérées au fin de la pension. Cela signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2011 était de 25,57 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, le taux de comparaison effectif étant de 23,7 pour cent. Le déficit actuariel est imputable

essentiellement au rendement moindre des investissements ces dernières années. La prochaine évaluation actuarielle correspondra à la situation au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2011, en partant de l'hypothèse qu'aucun ajustement futur ne sera nécessaire, le ratio de capitalisation entre les actifs actuariels et les passifs actuariels était de 130 pour cent (140 pour cent dans l'évaluation de 2009). Le ratio de capitalisation était de 86 pour cent (91 pour cent en 2009) quand il était tenu compte du système actuel des ajustements des pensions.

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, d'en appeler à la couverture des déficits visée à l'article 26 du règlement parce que la valeur actuarielle des actifs excédait la valeur actuarielle de tous les passifs accumulés de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle des passifs accumulés à la date de l'évaluation. À la date de l'élaboration des présents états financiers, les dispositions de l'article 26 n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

En juillet 2012, le Comité mixte a noté dans son rapport à la 59e session de l'Assemblée générale que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite permettrait réduire le déficit de manière significative et de couvrir la moitié du déficit actuel de 1,87 pour cent. En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé la Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies à amener à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite et l'âge obligatoire de départ à la retraite pour les nouveaux participants, avec effet au plus tard le 1^{er} janvier 2014. Cette modification aux Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de départ à la retraite sera reflété dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

Le montant total des cotisations de retraite payé par le Centre à la CCPPNU pour le personnel s'élevait en 2013 à 3,63 millions d'euros (2012=3,80 millions d'euros). Les cotisations prévues pour 2014 s'élèvent à 3,24 millions d'euros.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport sur ses audits tous les deux ans. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web à l'adresse www.unjspf.org.

Note 13 – Contributions volontaires

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Gouvernement italien	9 350	7 850
Organisation internationale du Travail	3 409	3 385
Région Piémont	100	200
Gouvernement français	25	37
Gouvernement portugais	250	250
Total contributions volontaires	13 134	11 722

La contribution de l'OIT de 3 297 000 euros (4 373 000 dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2012-13, qui s'élève à 8 746 000 dollars des États-Unis. En 2012, elle s'élevait à 3 385 000 euros (4 373 000 dollars des États-Unis). L'OIT a versé une contribution de 112 000 euros au programme de cours postuniversitaires du Centre en 2013 (2012=néant).

La contribution du gouvernement italien au Centre en 2013 s'est élevée à 7 850 000 euros (2012=7 850 000 euros). Cette somme a été payée en 2013. Le gouvernement italien a versé une contribution de 1 500 000 euros pour des activités de formation en 2013 (2012=néant).

Note 14 – Contributions en nature

Les services en nature rendus au Centre par l'OIT sont expliqués à la note 19. Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement d'autres donateurs, sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique. La valeur financière du terrain et des bâtiments n'est pas reconnue dans l'état de la situation financière et la valeur du droit de les utiliser n'est pas comptabilisée dans l'état de la performance financière. Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice 2013.

Note 15 – Autres produits

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Transactions sans contrepartie directe		
Loyers versés par d'autres agences des Nations Unies	451	285
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	173	103
Autres produits divers	147	154
Transactions avec contrepartie directe		
Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants	146	224
Ventes de publications	1 723	990
Activités socioculturelles	139	129
Total autres produits	2 779	1 885

Note 16 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Le Centre a des obligations qui pourraient entraîner à l'avenir une sortie de fonds significative. Ces obligations peuvent devenir un passif réel selon la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure de dire si une obligation présente existe ni de mesurer de manière fiable la sortie de fonds. Aucun montant n'est donc enregistré dans les états financiers.

Au 31 décembre 2013, le Centre avait pour 4,4 millions d'euros (2012=4,4 millions d'euros) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services d'impression et de services sous-traités, comme le nettoyage des locaux et des chambres, la réception, le bureau de poste, la sécurité, la restauration et le transport.

La plupart des contrats conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples, seuls les contrats de téléphonie mobile et d'hébergement de documents en entrepôt n'étant pas résiliables. Les loyers minimums futurs découlant de ces contrats s'élèvent à 10 000 euros, payables en 2014. Le contrat de téléphone mobile actuel est le seul qui exige un paiement pour les années qui viennent. En 2013, les frais relatifs à la location d'équipements s'élevaient à 170 000 euros (2012=181 000 euros) et les frais relatifs aux licences de logiciels à 38 000 euros (2012=10 000 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de location simples avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats de locations s'élevaient en 2013 à 451 000 euros (2012=285 000 euros).

Note 17 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III) et l'état des flux de trésorerie (état IV) englobent tous les fonds, tandis que l'état de la comparaison du budget et des montants réels (état V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement et le Fonds fiduciaire italien, pour lesquels un budget est adopté par le Centre. Le budget 2013 a été approuvé par le Conseil du Centre en novembre 2012 et la période couverte est l'année civile.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

- l'utilisation de l'excédent budgétaire est présentée comme une recette budgétaire à l'état V mais n'est pas présentée à l'état II;
- la base de comptabilisation des produits liés au Fonds fiduciaire italien et à la contribution de l'OIT au programme de cours postuniversitaires n'est pas la même pour l'état II et l'état V. À l'état V, ces produits sont comptabilisés comme des produits provenant des activités de formation, tandis qu'à l'état II, elles le sont comme des contributions volontaires pour l'exercice auquel elles se rapportent quand il est probable que ces contributions seront perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

La base de comptabilisation pour les amortissements et les coûts liés aux technologies de l'information n'est pas la même à l'état II et à l'état V. À l'état V, l'amortissement des actifs précédemment portés en dépenses et capitalisés en 2011 et lors des exercices précédents n'est pas reporté. Toujours à l'état V, les coûts liés aux technologies de l'information encourus en 2013 mais inscrits au budget d'exercices précédents et prépayés ou engagés à cette époque ne sont pas présentés.

Rapprochement entre l'état V et l'état IV

(En milliers d'euros)

Excédent budgétaire net (état V)	2 875
Postes non inclus dans l'état de comparaison du budget et des montants réels (état V) mais inclus dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	
<u>Différences liées à la base</u>	
Acquisition d'immobilisations	(867)
Postes sans effet sur la trésorerie	(1 824)
Amortissement des biens et matériel pour les actifs comptabilisés avant 2012	(384)
<u>Différences liées à l'unité</u>	
Excédent (déficit) net des fonds non inclus dans le budget	1 060
	(2 015)
Postes inclus dans l'état V mais non inclus dans l'état IV	
<u>Différences liées à la base</u>	
Utilisation de l'excédent	(81)
Technologies de l'information pour les exercices futurs	(135)
	(216)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	644

Rapprochement entre l'état V et l'état II

(En milliers d'euros)

Excédent budgétaire net selon l'état V	2 875
Postes non inclus dans l'état de comparaison du budget et des montants réels (état V) mais inclus dans l'état de la performance financière (état II)	
<u>Différences liées à la base</u>	
Utilisation de l'excédent d'exercices précédents	(81)
Technologies de l'information pour les exercices précédents	(135)
	(216)
Postes inclus dans l'état II mais non inclus dans l'état V	
<u>Différences liées à la base</u>	
Amortissement des biens et matériel pour les actifs comptabilisés avant 2012	(384)
<u>Différences liées à l'unité</u>	
Excédent (déficit) net des fonds non inclus dans le budget	1 060
	676
Recettes nettes selon l'état de la performance financière	3 335

Utilisation de l'excédent en 2013

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier du Centre, la Directrice a décidé d'utiliser l'excédent budgétaire réalisé lors de certains exercices précédents, et ces budgets ont été approuvés comme suit par le Conseil du Centre:

- en 2008, le Conseil a approuvé l'utilisation d'un montant de 300 000 euros afin de renforcer les infrastructures de formation. En 2013, les 18 000 euros du solde (2012=16 000 euros) ont été dépensés pour les infrastructures de formation;
- en 2010, le Conseil a approuvé l'utilisation d'un montant de 500 000 euros prélevé sur l'excédent 2009 afin de financer des activités de formation. En 2013, les 13 000 euros du solde (2012=154 000 euros) ont été dépensés pour des activités de formation;
- en 2011, le Conseil a approuvé l'utilisation d'un montant de 1 800 000 euros, prélevé sur l'excédent de 2010, comme suit: 500 000 euros pour les activités de formation fondamentales, intégralement dépensés en 2012; 300 000 euros versés au Fonds d'innovation; 650 000 euros versés au Fonds pour l'amélioration du campus; et 350 000 euros pour la mise en œuvre des principales recommandations ressortant de l'examen des processus métiers de 2011, dont 51 000 (2012=31 000 euros), ce qui laisse un solde de 268 000 euros (2012=319 000 euros) ont été dépensés en 2013, ce qui laisse un solde de 319 000 euros;
- en 2012, le Conseil a approuvé l'utilisation d'un montant de 765 000 euros, prélevé sur l'excédent de 2011, comme suit: 500 000 euros pour les activités de formation fondamentales (non dépensés en 2013); 100 000 euros versés au Fonds d'innovation, ajoutés au solde de 255 000 euros, dont 299 000 euros dépensés en 2013 (2012=45 000 euros); et 165 000 versés au Fonds pour l'amélioration du campus.

Note 18 – Actifs éventuels

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Contribution de l'OIT	5 974	3 297
Gouvernement italien – opérations du Centre	7 850	7 850
Gouvernement portugais	–	250
Total actifs éventuels	13 824	11 397

Note 19 – Information relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. L'OIT a versé les contributions suivantes au Centre:

(En milliers d'euros)

	2013	2012
Opérations générales du Centre	3 297	3 385
Activités de formation	10 905	5 139
Assurance-maladie après la cessation de service	604	551
Indemnités de rapatriement	24	73
Indemnités de cessation de service	650	1 536
Personnel prêté au Centre	57	159
Services d'audit interne et juridique	181	185
Indemnités de cessation volontaire de service	–	59
Total information relative aux parties liées	15 718	11 087

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire fournisseur ou client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont la Directrice et les neuf membres de l'Équipe de direction. Le Conseil du Centre est composé de représentants des États membres et du Conseil d'administration du BIT et d'un représentant pour chacune des entités suivantes: gouvernement italien, Région Piémont, Ville de Turin et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du Centre.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et les avantages établis conformément au Statut du personnel du Centre et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le Centre cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont des régimes à prestations définies.

Pour la période de rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

Catégorie	2013		2012	
	Nombre de personnes	Rémunération totale (euros)	Nombre de personnes	Rémunération totale (euros)
Principaux cadres dirigeants	10	1 775 000	10	1 677 000

Aucun prêt ou avance n'est accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne le soit aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du Centre.

Note 20 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds accumulés et des réserves. Les objectifs du Centre en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les donateurs. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, avec un financement qui peut s'étendre sur plusieurs exercices et qui provient des contributions volontaires et des recettes générées par les activités de formation.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère son capital en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les donateurs.

Note 21 – Information sectorielle

L'objectif du Centre consiste à fournir des services de formation et connexes afin de développer les ressources humaines et les capacités institutionnelles, en appui à l'objectif de travail décent pour tous poursuivi par l'OIT. Les états financiers suivants présentent l'information par fonds gérés par le Centre et décrits dans la note 1. Les transferts intersectoriels sont supprimés à la colonne intitulée « Intersectoriel » dans les états ci-après. Les transferts intersectoriels comprennent les éléments suivants.

Les transferts intersectoriels comprennent les éléments suivants:

- 330 000 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds fiduciaire italien pour reconnaître des dépenses liées au Fonds fiduciaire italien (2012=362 000 euros); et
- 254 000 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds d'innovation (anciennement « Fonds d'investissement ») pour couvrir les dépenses du Fonds d'innovation (2012=45 000 euros).

Centre international de formation de l'OIT
État de la situation financière au 31 décembre

(En milliers d'euros)

	2013 Fonds de fonctionnement	2013 Fonds de roulement (réserve)	2013 Fonds pour l'amélioration du campus	2013 Fonds d'innovation	2013 Fonds fiduciaire italien	2013 Total	2012 Total
Actif							
Actifs à court terme							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 882	1 927	1 637	–	2 918	14 364	13 720
Sommes à recevoir	5 113	2	–	–	–	5 115	8 397
Contributions à recevoir	100	–	569	–	–	669	525
Sommes à recevoir de l'OIT	4 792	–	–	–	–	4 792	2 050
Autres actifs à court terme	500	–	9	–	–	509	468
Soldes interfonds	(5)	–	–	5	–	–	–
	18 382	1 929	2 215	5	2 918	25 449	25 160
Actifs à long terme							
Sommes à recevoir	749	–	–	–	–	749	1 113
Biens et matériel	7 280	–	97	–	–	7 377	7 211
Actifs incorporels	82	–	–	–	–	82	50
	8 111	–	97	–	–	8 208	8 374
Total actif	26 493	1 929	2 312	5	2 918	33 657	33 534
Passif							
Passif à court terme							
Créditeurs et charges à payer	3 562	–	22	5	–	3 589	2 650
Sommes dues aux donateurs	4 706	–	368	–	–	5 074	7 272
Produits différés	2 973	–	717	–	–	3 690	5 279
Avantages du personnel	207	–	–	–	–	207	188
	11 448	–	1 107	5	–	12 560	15 389
Actif à long terme							
Avantages du personnel	2 294	–	–	–	–	2 294	2 313
Produits différés	749	–	–	–	–	749	1 113
	3 043	–	–	–	–	3 043	3 426
Total passif	14 491	–	1 107	5	–	15 603	18 815
Total actif net	12 002	1 929	1 205	–	2 918	18 054	14 719

Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

(En milliers d'euros)

	2013 Fonds de fonctionnement	2013 Fonds de roulement (réserve)	2013 Fonds pour l'amélioration du campus	2013 Fonds d'innovation	2013 Fonds fiduciaire italien	2013 Intersectoriel	2013 Total	2012 Total
Produits								
Activités de formation	26 022	–	–	–	–	–	26 022	20 561
Contributions volontaires	11 634	–	–	–	1 500	–	13 134	11 722
Autres produits	2 779	–	–	–	–	–	2 779	1 885
Gain (perte) de change et réévaluation, net	(9)	–	–	–	–	–	(9)	(269)
Intérêts	98	18	17	–	32	–	165	306
Produits intersectoriels	330	–	–	254	–	(584)	–	–
Total produits	40 854	18	17	254	1 532	(584)	42 091	34 205
Dépenses								
Dépenses de personnel	17 256	–	–	11	–	–	17 267	17 777
Contrats de sous-traitance	8 517	–	–	142	–	–	8 659	6 331
Frais généraux d'exploitation	1 969	–	29	70	–	–	2 068	1 522
Voyages	3 535	–	–	24	–	–	3 559	2 921
Frais liés aux activités de formation	3 450	–	–	–	–	–	3 450	2 874
Entretien du terrain et des bâtiments	2 004	–	–	–	–	–	2 004	1 687
Fournitures	1 025	–	–	7	–	–	1 032	764
Amortissement	669	–	–	–	–	–	669	617
Frais bancaires	48	–	–	–	–	–	48	52
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	–	9
Dépenses intersectorielles	254	–	–	–	330	(584)	–	–
Total dépenses	38 727	–	29	254	330	(584)	38 756	34 554
Excédent (déficit) net	2 127	18	(12)	–	1 202	–	3 335	(349)

**Centre international de formation de
l'Organisation internationale du travail**

RAPPORT AU CONSEIL

RÉSULTATS DE L'AUDIT ANNUEL

28 mai 2014

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2013

Au sujet du Bureau du vérificateur général du Canada

Le Bureau du vérificateur général du Canada est un bureau d'audit indépendant et un chef de file dans le domaine de l'audit législatif et environnemental. Nous encourageons le gouvernement fédéral à bien gérer les finances de l'État et l'environnement, et à favoriser un développement durable.



Aux membres du Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de 2013 du Centre international de formation (« le Centre »). Cet audit est le sixième que nous effectuons en qualité d'auditeur externe. Dans le présent rapport, nous vous fournissons toute l'information que nous devons vous communiquer à la fin de l'audit, selon le plan d'audit que nous vous avons présenté et, s'il y a lieu, toutes les autres informations exigées par les Normes internationales d'audit. Nous avons traité de toutes les questions dont nous avons pris connaissance au cours de l'audit que le Conseil du Centre devrait, à notre avis, connaître lorsqu'il examinera les états financiers du Centre. Nous serons heureux de vous fournir des explications au sujet de ces questions, dans la mesure où vous le jugerez souhaitable ou nécessaire, au cours de la réunion du Conseil prévue en mai 2014.

Nous désirons remercier la directrice du Centre, son bureau et les membres de son personnel de la coopération et de l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance au Conseil du Centre et au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard du travail de notre bureau.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Marian McMahon, CPA, CA, CFA
Vérificatrice générale adjointe
Pour le vérificateur général du Canada
Auditeur externe

Ottawa, Canada
31 mars 2014

Table des matières

	Page
Résumé	1
Aperçu de l'audit annuel de 2013	2
Notre mandat	2
Étendue et objectifs de l'audit.....	2
Points saillants des états financiers.....	3
Stratégie d'audit et responsabilités du commissaire aux comptes	3
Résultats de l'audit.....	4
Réalisation de l'audit	5
Rapport détaillé sur les résultats de l'audit	5
Financement	5
Application de nouvelles normes comptables	6
Comptabilisation des contrats	6
Estimations de la direction.....	6
Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) à venir.....	7
Autres questions	7
Avantages liés aux états financiers préparés selon les IPSAS	8
Suivi des recommandations antérieures.....	9
Lettre de recommandations.....	11
Conclusion	11

Résumé

Nous avons réalisé notre audit conformément au *Rapport au Conseil - Plan d'audit annuel*, que nous avons présenté au Conseil lors de sa 75^e réunion en octobre 2013.

Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers du Centre international de formation (« le Centre ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Nous avons conclu, dans notre rapport, que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2013, de sa performance financière, des variations de l'actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour la période terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (« IPSAS »). Nous avons aussi conclu que ces méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent et que les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.

Nous avons terminé nos travaux d'audit en mars 2014. Notre audit a consisté entre autres choses à effectuer le suivi des questions soulevées dans la lettre de recommandations que nous avons présentée à l'issue de l'audit de 2012. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction à cet égard.

C'est la deuxième année que le Centre se conforme entièrement aux IPSAS. Ces états financiers devraient permettre au Conseil de bien comprendre les opérations du Centre pour 2013. Les états financiers présentés selon les IPSAS pourraient dorénavant être utilisés par la direction pour expliquer les résultats des activités entreprises dans l'année, les sources de financement et l'utilisation des ressources mises à sa disposition pour réaliser les objectifs du Centre.

Aperçu de l'audit annuel de 2013

Notre mandat

1. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances et de l'environnement, ainsi que du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au Canada, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment l'Institut Canadien des Comptables Agréés (CPA Canada) qui établit les normes de comptabilité et de certification. Sur la scène internationale, le BVG collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la direction d'audits d'institutions internationales.
3. Le vérificateur général du Canada a été nommé commissaire aux comptes du Centre pour la période commençant le 1^{er} janvier 2008, et ce, pour un terme de quatre ans, qui a par la suite été prolongé de quatre ans, jusqu'en décembre 2015. Le mandat qui régit l'audit externe est précisé au chapitre IX du *Règlement financier* du Centre. Aux termes du *Règlement*, le commissaire aux comptes doit faire rapport au Conseil d'administration sur l'audit des états financiers du Centre et sur toute autre question qui doit être portée à son attention.

Étendue et objectifs de l'audit

4. L'étendue de l'audit a été établie conformément au chapitre IX du *Règlement financier* du Centre international de formation.
5. Un audit est un examen indépendant des éléments probants étayant les montants et les informations présentés dans les états financiers. En tant qu'auditeurs, nous évaluons la conformité du Centre aux autorisations importantes et déterminons si d'autres questions venues à notre connaissance pendant nos travaux doivent être portées à l'attention du Conseil.
6. Dans notre *Rapport au Conseil – Plan d'audit annuel*, nous avons déclaré que notre audit avait pour objectif de fournir une opinion indépendante, à savoir si :
 - les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (« IPSAS »);

- les méthodes comptables énoncées à la note 3 des états financiers ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent;
- les opérations dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.

Notre rapport de l'auditeur traite de chacun de nos objectifs d'audit.

Points saillants des états financiers

7. La direction nous a informés qu'elle examinerait les états financiers avec le Conseil et mettrait en lumière les écarts importants par rapport aux budgets approuvés et aux résultats de l'exercice précédent. Nous nous tenons à la disposition des membres du Conseil pour répondre à toutes leurs questions.

Stratégie d'audit et responsabilités du commissaire aux comptes

8. Nous avons effectué notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit consiste entre autres choses à examiner, par sondages, les éléments probants étayant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les méthodes comptables retenues et les estimations importantes faites par la direction, de même que la présentation d'ensemble des états financiers.
9. Lors de la planification de l'audit, nous avons acquis une bonne compréhension du Centre, de son environnement d'exploitation, des risques auxquels il fait face et de la façon dont il gère ces risques, et, enfin, de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Cette compréhension repose principalement sur les entretiens que nous avons eus avec la haute direction ainsi que sur la connaissance acquise pendant l'audit au sujet du Centre et de son environnement, notamment de ses contrôles internes. Cette compréhension était indispensable pour nous permettre de planifier notre audit et de déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.
10. Il incombe à l'auditeur de formuler une opinion sur les états financiers à partir de son audit. Un audit est réalisé de manière à obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles résultant de fraudes ou d'erreurs.
11. Nous avons préparé un rapport détaillé résumant les risques d'entreprise que nous avons recensés et les autres risques d'audit, ainsi que les procédures que nous prévoyions mettre en œuvre en réponse à chacun de ces risques. Nous avons discuté de ce rapport avec la direction du Centre. Nous avons relevé les principaux risques

susceptibles de nuire à la présentation fidèle des résultats d'exploitation du Centre et acquis une compréhension des risques qui avaient une incidence sur les états financiers. Nous nous sommes concentrés sur les secteurs qui comportent un risque élevé d'anomalies significatives ou de non-conformité aux autorisations législatives du Centre, selon notre compréhension du Centre et de ses activités.

12. Le plan d'audit a été présenté à la direction et au Conseil du Centre à la réunion d'octobre 2013. Nous voulions ainsi nous assurer que nous avons retenu les secteurs significatifs et que notre évaluation de l'environnement d'exploitation du Centre était complète.

Résultats de l'audit

13. Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers du Centre de 2013. Nous avons conclu qu'ils donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière, des variations de l'actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.
14. Conformément au *Règlement financier* du Centre, nous avons conclu que les méthodes comptables avaient été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent.
15. Nous avons également conclu que les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance durant notre audit des états financiers avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.
16. Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec la direction sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'information qui pourraient, seules ou regroupées, influencer de manière significative sur les états financiers ou le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de façon satisfaisante. Nous sommes heureux d'indiquer qu'il ne reste aucun point non résolu à signaler.
17. En outre, nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et les actes illégaux, qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés, qui entraînent des anomalies non négligeables dans les états financiers. Nous soulignons que c'est à la direction d'établir un environnement de contrôle et de mettre en œuvre des politiques et des procédures visant à assurer la conduite ordonnée et efficace des affaires du Centre. Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude ou à des erreurs qui devrait être portée à l'attention de la direction ou du Conseil.

Réalisation de l'audit

18. Il s'agissait du sixième audit des états financiers du Centre réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada. En 2013, nous avons mis à jour notre description du référentiel d'information financière et de l'environnement de contrôle général du Centre. Nous tenons à souligner tout le temps que le Centre nous a consacré et exprimer notre reconnaissance à la directrice du Centre, à son bureau et aux membres de son personnel pour l'excellente coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit.

Rapport détaillé sur les résultats de l'audit

19. Conformément aux Normes internationales d'audit et au *Règlement financier* du Centre, nous faisons rapport aux responsables de la gouvernance de l'organisation dont les états financiers sont audités. Nous signalons, en particulier, les changements importants apportés aux méthodes comptables, aux estimations comptables et aux informations à fournir, ainsi que les autres questions qui, selon notre jugement, sont importantes pour la surveillance de l'information financière. Nous avons préparé un rapport détaillé à l'intention de la directrice du Centre. Nous exposons ci-dessous les questions importantes relevées au cours de notre audit et des pistes de solution pour les régler.

20. Dans notre plan d'audit annuel présenté au Conseil en octobre 2013, nous avons mentionné quatre risques opérationnels qui avaient une incidence importante sur l'audit, à savoir le financement, la mise en œuvre de nouvelles normes comptables, la comptabilisation des contrats et les estimations effectuées par la direction.

21. Nous sommes tenus de discuter avec le Conseil de nos vues sur les aspects qualitatifs importants des pratiques comptables du Centre, y compris du caractère approprié des méthodes comptables, de la vraisemblance des estimations comptables et des jugements importants, et du caractère adéquat des informations fournies dans les états financiers.

22. Les observations et points de vue que nous formulons dans le présent rapport ne touchent que les états financiers dans leur ensemble et ne doivent pas être considérés comme une opinion sur un poste ou une estimation comptable en particulier. Nous vous communiquons notre avis afin de favoriser un dialogue franc sur ces questions.

Financement

23. En préparant notre plan d'audit, nous avons déterminé que des enjeux liés au financement représentaient un risque à cause des conditions économiques sévissant dans de nombreux pays. Nous avons vu là un risque en raison de la possibilité que le Centre ne soit pas en mesure de se conformer au *Règlement financier* qui le régit à cause de l'incapacité de réaliser certaines activités, de respecter son budget ou de ne

pas atteindre tous ses objectifs. Nous avons examiné si des contrôles suffisants étaient en place pour atténuer le risque de non-conformité, et nous avons constaté que les opérations que nous avons testées étaient en conformité avec les autorisations du Centre.

Application de nouvelles normes comptables

24. Au cours de l'exercice, le Centre a adopté trois nouvelles normes comptables (IPSAS 28, 29 et 30) portant sur la constatation des instruments financiers et les informations à fournir les concernant. Selon ces nouvelles dispositions, des renseignements additionnels doivent être fournis dans les notes accompagnant les états financiers. Nous avons examiné les informations fournies aux états financiers et recommandé quelques modifications et l'ajout de renseignements. Le Centre a tenu compte de nos recommandations, et nous avons l'assurance que les informations à fournir sont exhaustives, exactes et conformes aux IPSAS.

Comptabilisation des contrats

25. En 2013, le Centre a installé un module d'Oracle grâce auquel il est possible de constater de manière plus structurée les produits reportés, lesquels étaient comptabilisés au moyen d'un ajustement manuel à la fin de l'exercice. Tout nouveau système comporte toujours le risque que des opérations ne soient pas traitées correctement ou ne soient pas complètes. Nous avons examiné par sondage un échantillon de contrats comptabilisés par le nouveau système pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des produits et des produits reportés tirés des contrats. La plupart des opérations étaient correctement inscrites et exhaustives, même si les produits ont nécessité un ajustement à la fin de l'exercice.

Estimations de la direction

26. La préparation des états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction. Dans notre plan d'audit, nous avons déterminé que les provisions pour créances douteuses et les passifs éventuels représentaient les estimations probablement les plus importantes.

27. Au moment d'établir la provision pour créances douteuses, la direction revoit ses créances pour déterminer les montants qu'elle s'attend de recouvrer. En 2013, le comité des finances a commencé à recevoir des rapports trimestriels pour surveiller l'état des comptes en souffrance. Une provision pour créances douteuses est établie pour chaque créance non réglée. Nous avons examiné le caractère raisonnable des estimations en

nous entretenant avec la direction et avons examiné les hypothèses clés utilisées pour établir la provision pour créances douteuses, de même que l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour déterminer les hypothèses.

28. Les passifs éventuels sont constatés dès lors que le Centre détermine qu'il a une obligation juridique ou implicite découlant d'événements survenus qui vraisemblablement sera réglée à un montant qu'il est possible d'estimer avec fiabilité. Si un passif éventuel est incertain mais mesurable, ou qu'une obligation ne peut être évaluée avec fiabilité, l'information doit être communiquée dans les notes aux états financiers. Nous avons examiné le caractère vraisemblable des hypothèses que la direction a utilisées pour déterminer le montant des passifs éventuels et la probabilité qu'ils se concrétisent. Nous avons aussi obtenu l'évaluation du conseiller juridique du Centre quant à l'existence éventuelle de passifs. Au terme de ces procédures et de nos discussions avec la haute direction, nous avons déterminé que l'évaluation des passifs éventuels de la direction était raisonnable.
29. Nous ne jugeons pas que les risques d'anomalies significatives dans ces estimations soient élevés et nous n'avons pas trouvé non plus d'indices de quelque parti pris de la part de la direction. Les principales hypothèses utilisées sont raisonnables. Il n'y a pas eu de grandes modifications apportées par la direction aux estimations comptables essentielles ou aux processus d'établissement de ces estimations au cours de l'exercice audité.

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) à venir

30. Pour l'exercice de 2014, une nouvelle norme entrera en vigueur. Il s'agit de l'IPSAS 32 – Accords de concession de services : concédant. Cette norme aura une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs liés aux accords de concession de services par le concédant, ainsi que l'évaluation des passifs, des produits et des dépenses connexes, et sur les informations à fournir à ce sujet. Une entité établit un accord de concession de services comme moyen de fournir un service public au nom du concédant pour une période pendant laquelle elle est rémunérée par le concédant pour les services dispensés pendant la durée de l'accord. Le Centre devra examiner ses contrats afin de déterminer s'ils constituent des accords de concession de services et déterminer leur incidence, le cas échéant, sur ses états financiers.

Autres questions

31. En examinant les méthodes comptables, nous avons trouvé deux autres secteurs de risque que nous n'avons pas inclus dans notre plan de l'audit annuel qui pourraient avoir un effet significatif sur les états financiers. Ces risques concernent la comptabilisation du terrain et des immeubles d'où le Centre conduit ses opérations, et la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi.

32. Terrains et immeubles Selon les IPSAS, lorsqu'un actif est acquis à titre gratuit ou à un prix symbolique, sa valeur devrait être comptabilisée aux états financiers. Selon les IPSAS, la façon de comptabiliser les actifs dépend si la fourniture de ces actifs est vue comme un bien ou un service. Cette norme s'applique au terrain et aux immeubles utilisés par le Centre qui lui ont été fournis à un prix symbolique par la ville de Turin. La valeur complète du terrain et des immeubles n'est pas comptabilisée aux états financiers.
33. En 2012, à l'adoption de l'IPSAS 17 (Immobilisations corporelles), la direction a porté à l'actif la valeur des améliorations locatives apportées à ses immeubles. Comme leur acquisition datait d'une cinquantaine d'années, la valeur des immeubles d'origine restant à comptabiliser à l'actif serait en toute vraisemblance amortie. Par conséquent, nous avons l'assurance que la valeur des immeubles a été portée à l'actif dans sa presque totalité et que l'incidence de ne pas porter à l'actif les immeubles d'origine n'est pas significative.
34. Pour ce qui est du terrain. Il existe deux options. Si le terrain est vu comme un actif reçu en don, il devrait être comptabilisé comme actif à l'état de la situation financière. S'il est vu comme un service, la valeur du service devrait être comptabilisée comme un produit pour indiquer que la ville de Turin l'a fourni à un prix symbolique. Ce produit serait compensé par une charge au titre du coût d'utilisation de l'actif. Pour l'instant, l'information fournie dans une note décrivant l'accord avec la ville de Turin est jugée acceptable; cependant, nous ferons un suivi pour encourager la comptabilisation du terrain l'an prochain.
35. Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi Au cours des deux dernières années, nous avons indiqué que le Centre ne se conformait pas entièrement à la norme régissant la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi (IPSAS 25). Cette norme exige que soit actualisée la portion à long terme des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les congés accumulés, l'indemnité de rapatriement et les frais de voyage. Or, le Centre n'a actualisé ni les congés accumulés ni l'indemnité de rapatriement ni les frais de voyage, ayant jugé que l'incidence de ne pas le faire n'était pas significative. Nous ne saurions trop insister pour que le Centre détermine la valeur actuelle de ces avantages postérieurs à l'emploi dans l'avenir et ajuste ses états financiers en conséquence.

Avantages liés aux états financiers préparés selon les IPSAS

36. Maintenant que le Centre a entièrement adopté les IPSAS, la direction doit évaluer comment elle pourrait utiliser l'information financière et l'information non financière dans l'exécution de ses responsabilités. De plus, la direction devrait se demander si l'information présentée dans les états financiers véhicule des messages et des renseignements utiles pour le Conseil eu égard à son rôle de gouvernance.

37. Les états financiers devraient procurer au Conseil une meilleure compréhension des activités menées pendant l'année et de leur incidence sur les résultats financiers, des changements dans les sources de financement et de la manière dont ces fonds ont été utilisés dans l'année pour réaliser les objectifs du Centre.
38. Le rapport financier de la direction sur les comptes précédant les états financiers peut être utilisé pour expliquer les variances dans l'information financière d'une année à l'autre. Par exemple, cette section pourrait être utilisée pour décrire les nouveaux projets de formation, les nouvelles ententes avec les partenaires financiers et les contrats importants adjugés, les projets d'immobilisations entrepris dans l'année et les activités inhabituelles qui auraient pu avoir un effet sur les résultats financiers. Le Conseil disposerait ainsi d'une meilleure information de nature financière pour déterminer si le Centre gère ses ressources en phase avec ses priorités et ses objectifs.

Recommandation Le Centre devrait définir de quelle façon la direction peut utiliser les états financiers présentés selon les IPSAS pour s'acquitter de ses responsabilités et déterminer aussi la manière de regrouper l'information (finances et opérations) à l'intention des membres du Conseil pour les soutenir dans leur rôle de surveillance.

Réponse de la direction Le Centre présente au Conseil un rapport annuel d'exécution illustrant les progrès dans la réalisation des objectifs opérationnels et financiers pour l'année précédente, tel qu'établi dans le Plan stratégique axé sur les résultats adopté par le Conseil. Dans ce rapport, les états financiers présentés au format IPSAS et audités servent de base pour rapporter des performances financières du Centre, des résultats budgétaires, des dépenses et de la répartition des recettes, ainsi que pour les analyses et comparaisons avec l'exercice antérieur.

Le rapport annuel d'exécution se focalise plus sur les résultats opérationnels du Centre et la section « Rapport financier » du rapport sur les états financiers s'attarde sur les principaux faits de nature financière et sur les performances en cours d'année. Pour la première fois, le Conseil discutera du rapport annuel d'exécution et des états financiers lors d'une réunion organisée en mai, ce qui lui permettra d'examiner ces deux points ensemble, en raison des liens entre les rapports opérationnel et financier. Cette décision a été prise afin d'aider le Conseil à assumer son rôle de gouvernance.

Suivi des recommandations antérieures

39. Nous avons examiné l'état des recommandations présentées directement à la direction dans notre rapport au Conseil à la suite de notre audit de 2012, et nous avons l'assurance que la direction a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations. Le tableau suivant montre le progrès accompli au regard de chaque recommandation.

Recommandations du rapport au Conseil d'administration sur l'audit de 2012	Progrès
<p>Le Centre devrait tirer des leçons de la mise en œuvre des normes IPSAS, notamment sur le déroulement de cette mise en œuvre, et évaluer les avantages que l'adoption de ces normes lui procure, les aspects à améliorer, la manière dont les nouvelles informations établies pour préparer les états financiers peuvent éclairer les décisions que prend la direction, y compris les leçons à tirer pour éviter à l'avenir les difficultés rencontrées.</p> <p>Le Centre devrait continuer à surveiller les nouvelles IPSAS qui entrent en vigueur en 2013 et au cours des exercices ultérieurs, à évaluer leur incidence sur ses états financiers et ses systèmes d'information. Il pourrait notamment élaborer des méthodes comptables, notamment une nouvelle politique sur la comptabilisation et la présentation des instruments financiers selon les IPSAS 28 à 30, et déterminer si ses systèmes d'information saisissent l'information financière de façon adéquate pour faciliter le respect des normes en matière de comptabilisation et de présentation de l'information financière. Le Centre devrait également continuer de produire des états financiers pro forma suffisamment à l'avance pour qu'il soit possible de vérifier si les informations à fournir sont complètes et conformes aux normes.</p> <p>Le Centre a surveillé et préparé la mise en application des nouvelles normes IPSAS; il a présenté des états financiers pro forma dans le délai requis. Au cours de notre audit, nous avons recommandé que d'autres informations soient fournies, comme l'exigent les normes : le Centre doit classer ses instruments financiers afin de choisir la façon de comptabiliser ces actifs et passifs. Nous avons constaté qu'à la fin de l'exercice, les instruments financiers n'avaient pas été classés et qu'aucune méthode à cet effet n'avait été documentée. La direction a inclus des renseignements additionnels dans une note aux états financiers, ce qui est conforme aux exigences des IPSAS en matière d'informations à fournir.</p>	<p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">●</p> <p style="text-align: center;">◐</p>

Nombre de recommandations	Nombre de recommandations mises en œuvre intégralement
3	2

Légende:

- Mise en œuvre complète : Recommandation mise en œuvre de façon satisfaisante. Présentation d'un plan ou d'un nouveau processus à cet effet et résultats prévus atteints.
- ◐ Mise en œuvre en cours : Plans établis en bonne et due forme en vue de changements au sein de l'organisation, assortis de ressources appropriées et d'un calendrier raisonnable. La mise en œuvre a permis d'atteindre en partie les résultats attendus.

Lettre de recommandations

40. Nous avons passé en revue l'état d'avancement des recommandations adressées directement à la direction dans les années antérieures et nous sommes généralement satisfaits des progrès accomplis. Comme auparavant, nous restons préoccupés par les plans de gestion des enjeux liés aux ressources humaines du Centre, considérant le fait que des hauts dirigeants prendront sous peu leur retraite. Le Centre s'emploie à remplacer les titulaires de postes clés, mais il est important qu'il se munisse d'un plan de relève pour trouver les candidats possédant l'expérience et les antécédents recherchés qui lui laisse le temps voulu pour assurer le transfert des connaissances au sujet des activités du Centre.

Conclusion

41. Nous sommes satisfaits des résultats de l'audit des états financiers de 2013. Nous continuerons de travailler avec la direction du Centre en 2014 pour trouver comment améliorer les états financiers afin d'aider les membres du Conseil dans leur examen des résultats financiers.

